

Arrêt des bacs compartimentés et changement d'organisation de la collecte

Note d'information aux services des communes

Le 14 octobre 2024

Fin des bacs compartimentés, pourquoi ? Rappel du contexte

Depuis plus de 20 ans, le SMICTOM de la Région de Fontainebleau organise la collecte des déchets grâce à un système de <u>bacs compartimentés</u>, permettant la collecte de 2 types de déchets différents lors d'un même passage de camion.

Les bennes du SMICTOM sont en effet équipées de 2 compartiments permettant de séparer les déchets.

Aujourd'hui, le seul fabricant européen de bennes compartimentées a pris la décision de ne plus produire ce type de camion, pour des raisons économiques.

À partir du 1^{er} mars 2025, date de renouvellement de son marché de collecte, le SMICTOM de la Région de Fontainebleau est contraint de changer de modèle de collecte :

la collecte des déchets sera opérée au moyen de <u>bennes simples</u> collectant des <u>bacs simples</u>.

Les 4 types de déchets (emballages en verre, emballages ménagers et papiers, ordures ménagères et déchets végétaux) qui sont aujourd'hui collectés en deux bacs compartimentés, le seront en <u>quatre bacs individuels simples.</u>

Ce changement nécessite de mener un plan d'actions qui se déroulera en 4 étapes :

• Étape n°1 : La livraison des bacs simples

Deux bacs supplémentaires, l'un pour les ordures ménagères et le second pour les emballages en verre **seront livrés devant chaque foyer**, afin d'obtenir la dotation suivante :

- Un bac à couvercle **bordeaux** dédié aux ordures ménagères (nouveau bac)
- Un bac à couvercle marron dédié aux déchets végétaux (ancien bac compartimenté)
- Un bac à couvercle jaune dédié aux emballages ménagers et papiers (ancien bac compartimenté)
- Un bac à couvercle vert dédié aux emballages en verre (nouveau bac)

Une fois livrés, les habitants rentrent leurs 2 nouveaux bacs en attendant de pourvoir les utiliser (voir étape n°2).

A noter : le litrage des nouveaux bacs distribués sera défini en fonction de la composition du foyer. Certains habitants trouveront peut-être cette dotation inadaptée, des changements de bacs pourront être réalisés, uniquement à compter du 1^{er} mars 2025.



Arrêt des bacs compartimentés et changement d'organisation de la collecte

• Étape n°2 : Le retrait des cloisons

Une fois les nouveaux bacs livrés, les habitants devront sortir leurs poubelles compartimentées devant leur domicile selon un calendrier précis (voir encadré ci-dessous) afin que le SMICTOM procède au **retrait des cloisons**.

Les cloisons sont retirées en même temps que la collecte des déchets (ou le jour suivant, voir dates cidessous).

- ⇒ Tant que les cloisons ne seront pas retirées, les habitants pourront continuer à utiliser leurs bacs cloisonnés comme habituellement.
- Une fois les cloisons retirées, l'habitant utilisent désormais ses bacs neufs <u>et</u> ses bacs décloisonnés

Calendrier d'intervention pour la commune de VILLECERF :

- ⇒ L'opération de distribution des bacs aura lieu entre le 04/11/2024 et le 14/11/2024;
- ⇒ Le retrait des cloisons sera opéré :
- mardi 19/11/2024 pour le bac des ordures ménagères/végétaux
- jeudi 21/11/2024 pour le bac des emballages et papiers/verre

Ces dates, spécifiques à votre commune, seront communiquées aux habitants dans une lettre d'information personnalisée distribuée une à deux semaines en amont des opérations.

• Étape n°3 : La période transitoire jusqu'au 28 février 2025

Jusqu'au 28 février 2025, les bennes compartimentées continueront de collecter les poubelles des habitants.

Lorsque la distribution des nouveaux bacs <u>et</u> le retrait des cloisons auront été réalisés, les habitants devront alors présenter les deux bacs à la collecte :

- le bac **bordeaux** (ordures ménagères) + le bac **marron** (végétaux) le jour habituel de la collecte de l'ancien bac marron compartimenté (mardi) ;
- le bac jaune (emballages et papiers) + le bac vert (emballages en verre) le jour habituel de la collecte de l'ancien bac jaune compartimenté (jeudi).

Étape n°4 : Le changement définitif à partir du 1^{er} mars 2025

À partir du 1^{er} mars 2025, les 4 bacs seront ramassés par les nouvelles bennes (simples) du SMICTOM. Les habitants sortiront alors leurs 4 bacs de manière différenciée.

Un nouveau calendrier sera distribué dans toutes les boîtes aux lettres en début d'année 2025, avec les nouveaux jours et horaires de ramassage.



Arrêt des bacs compartimentés et changement d'organisation de la collecte

La communication aux habitants

- 1. Un numéro spécial de « SMICTOM & Vous » distribué au mois d'octobre et novembre 2024. Il présente les modalités des opérations décrites ci-dessus ;
- 2. Un article dans La République de Seine-et-Marne publié le lundi 14 octobre 2024 ;
- 3. Le boitage, dans les boites aux lettres des habitants, d'une lettre d'information une à deux semaines avant le début des opérations dans la commune, afin de rappeler le contexte de l'opération, les dates de distribution des nouveaux bacs, les dates de retrait des cloisons, ainsi que toutes les recommandations à suivre pour faciliter cette transition.
 - De nouvelles étiquettes de consignes de tri accompagnent ce courrier. Elles seront à disposer sur les bacs à couvercle jaune et marron dès que les cloisons auront été retirées.
- 4. L'information est également relayée sur tous les supports de communication du SMICTOM de la Région de Fontainebleau :

Site web: https://www.smictom-fontainebleau.fr/

Page Facebook : https://www.facebook.com/smictomfontainebleau/

Pour toute question, les habitants peuvent aussi contacter le SMICTOM : n° vert 0800 133 895